

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites (CIMR), a déclaré le 13 mars 2014, avoir acquis sur le marché central, le 6 mars 2014, 50 000 actions BCP, au cours unitaire de 192 DH, franchissant à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite banque.

Suite à cette transaction, la CIMR détient 8 673 506 actions BCP, soit 5,009% du capital de ladite banque.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, la CIMR envisage de poursuivre ses achats sur la valeur BCP.

**Contact CDVM :**

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières